

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 03 octobre dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 27 septembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
présents : 22 - pouvoirs : 2 - votants : 24

Excusés : M. TIXIER (non suppléé), M. BRIGAND et son suppléant M. CHAUSSON, Mme BOURGOIN (pouvoir à M. CARPENTIER), M. DARDAILLON (pouvoir à M. DELAFONT), M. FOREST (suppléé par M. DUBREUIL).

Absent : M. FERRAND.

M. Jean-Louis PAQUIGNON est élu secrétaire de séance.

Le Président sollicite l'approbation du PV de la séance du 20 juin 2016 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour

## **STATUTAIRE**

### **Futur périmètre intercommunal : position du conseil communautaire sur conduite à tenir suite à la décision de la CDCI.**

Le Président résume la situation de l'intercommunalité sur l'ensemble du département, suite au résultat du vote de la CDCI.

Il indique que la carte départementale de l'intercommunalité est le résultat d'un choix politique qu'il déplore. Il souhaite que la lumière soit faite sur le comportement de la CDCI, relevant que certains amendements n'ont pas été présentés, et soupçonne des irrégularités dans la procédure. Il estime lamentable que les avis des communes n'aient pas été pris en compte.

Aussi, il propose au conseil de faire un recours au tribunal contre l'arrêté préfectoral, dès que celui-ci sera effectif.

Par ailleurs, le Président propose de faire un audit financier des 3 communautés de communes afin de connaître précisément la situation de chacune pour la prise d'effet de la fusion.

Après discussion, il est décidé de solliciter les présidents des 2 autres comcom pour faire réaliser conjointement un audit financier par un cabinet privé.

La décision prise en séance du 20 juin, d'intenter un recours contre l'arrêté du Préfet, dans l'hypothèse où la volonté de la majorité des élus du Pays Dunois ne serait pas prise en compte (hypothèse où le préfet entérinerait la décision de la CDCI), est confirmée.

## **FINANCIER**

### **Subventions d'équipement aux communes**

Fonds de concours ayant déjà fait l'objet d'une décision de principe : Au vu des justificatifs fournis, le conseil décide du versement du fonds de concours de 100 000 € à la commune de Dun le Palestel pour les travaux de l'Apollo, et de 1 611 € à la commune de Lafat pour les travaux de rénovation de la mairie.

Pour l'avenir, les modalités de versement sont revues, permettant de régler 50 % du montant prévisionnel accepté, sur présentation du justificatif de début d'exécution des travaux.

### **Décisions modificatives au budget :**

Le résultat du compte administratif 2015 est augmenté d'un montant de 41 203.78 € représentant la quote-part du résultat du SIVOM des 2 Creuse revenant à la comcom du Pays Dunois (part correspondant à la commune de Chéniers) suite à la dissolution de ce syndicat de gestion des déchets. (Il est rappelé qu'en séance du 20 juin, le conseil avait décidé de reverser cette somme à la commune

de Chéniers, considérant que ce résultat cumulé correspondait à une gestion antérieure à son entrée dans le territoire)

Par ailleurs les crédits sont ajustés à partir de l'article « Dépenses imprévues » pour prendre en compte des éléments intervenus depuis le vote du budget.

**Indemnités de conseil au receveur communautaire** : Le conseil accepte de verser à M. Rigonnet, comptable de la collectivité, l'indemnité prévue par les textes en contrepartie de ses services de conseil et d'assistance. Cette décision est acceptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention)

## **ECONOMIE**

### **Présentation du dossier d'un nouveau porteur de projet**

Un porteur de projet pour la construction d'un centre de contrôle technique automobile a sollicité des renseignements pour s'installer sur le parc d'activités de Chabannes. Son projet n'étant pas complètement abouti (réflexion sur l'éventualité d'un atelier relais), le conseil souhaite des précisions complémentaires avant de se prononcer.

## **URBANISME**

### **Décision sur prise de compétence PLUi**

Un document est distribué pour expliquer la législation actuelle sur les PLU, dans le cadre des fusions des communautés de communes.

L'attention des élus est attirée sur les situations différentes des 3 comcom à ce jour (PLUi en cours d'élaboration sur la CCPS, prise compétence en cours sur la CCBGB, RNU sur l'ensemble des communes du Pays Dunois). Le futur EPCI sera de fait compétent au 1<sup>er</sup> janvier 2017 puisqu'une des comcom est déjà compétente.

En l'état actuel des textes, le fait de ne pas avoir entamé une procédure de PLUi (ou PLU communal) à minima jusqu'au stade de prescription, impliquera que les communes du Pays Dunois resteront au RNU, sauf à solliciter l'élaboration d'un nouveau PLUi sur l'ensemble du territoire issu de la fusion (cette décision relevant de la future assemblée délibérante).

Les élus sont invités à réfléchir avec leur conseil municipal à l'enjeu de cette situation.

Il est toutefois précisé qu'un projet d'ordonnance visant à assouplir le transfert automatique de la compétence sera présenté au sénat le 18 octobre prochain. Si le projet est accepté, l'ordonnance pourrait être applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **JEUNESSE/SPORT/CULTURE**

### **Crèche : Augmentation du temps de travail d'un agent à temps non complet**

Le temps de travail hebdomadaire de l'agent d'accueil en poste sur 24 heures sera augmenté de 3 heures, cette augmentation limitant le paiement des heures complémentaires nécessaires pour couvrir l'amplitude horaire d'ouverture de l'établissement

### **Création d'une association de tennis de table et demande utilisation locaux La Palestel**

Le Président explique qu'une association de tennis de table a été créée à Dun le Palestel et qu'il a été sollicité pour une mise à disposition des locaux de La Palestel. Une convention sera signée avec l'association.

### **Attribution de subventions**

**Tennis de table Dunois** : L'association nouvellement créée « Tennis de Table Dunois » dont le siège social est à Dun le Palestel sollicite une subvention pour l'acquisition d'une table : accord pour une subvention de 500 €

**Rugby Club Dunois** : Une subvention de 1000 € lui est accordée pour participation aux frais de déplacement de l'école de rugby.

Association caravanes ERIBA : le conseil rejette la demande de subvention sollicitée pour un rassemblement de caravanes prévu à La Celle Dunoise mais propose éventuellement d'appliquer des tarifs préférentiels aux adhérents de cette association, s'ils souhaitent visiter les sites du Pays Dunois lors de ce rassemblement.

## **HABITAT**

Le Président informe le conseil de la signature des conventions entre le Département et les communautés de communes. Il reste à signer la convention entre l'ANAH et le Département pour la prise d'effet du nouveau PIG.

## **DIVERS**

Destruction des frelons asiatiques : retrait de la délibération prise lors de la séance du 20 juin dernier. Le Président explique qu'il a reçu une lettre de M. le Préfet demandant de retirer la délibération décidant de la prise en charge de la destruction des frelons asiatiques sur le territoire, cette compétence ne figurant pas dans les statuts de la communauté de communes. Après délibération, à l'unanimité, le conseil communautaire accepte le retrait de cette délibération.

Avis sur zones de TEOM : le conseil décide de proposer à EVOLIS23 le maintien des zones actuelles.

Conteneurs Ordures Ménagères du SIVOM des 2 Creuse : Des conteneurs figuraient à l'actif du SIVOM pour la commune de Chéniers. Considérant qu'il s'agit de matériel obsolète, il est décidé de les déclarer hors d'usage et de ne pas les intégrer dans l'actif de la communauté de communes.

### Acquisition d'un véhicule :

Devant le besoin récurrent de transporter divers matériels, il est décidé d'acquérir un Berlingo multispaces d'occasion qui servira également pour les déplacements du personnel, en complément de la Twingo.

La séance est levée à 21 heures